

3.15

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20231218-321931-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 27 décembre 2023

Publié le 29 décembre 2023

Suite à la convocation en date du 4 décembre 2023
LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunie à Lille le 18 DÉCEMBRE 2023

Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIERET, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Sylvie DELRUE, Jean-Luc DETAVERNIER, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Salim ACHIBA donne pouvoir à Doriane BECUE, Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Julien GOKEL, Régis CAUCHE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Marie CIETERS donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à François-Xavier CADART, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie-Hélène QUATREBOEUF, Soraya FAHEM donne pouvoir à Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Bertrand RINGOT donne pouvoir à Didier MANIER, Marie-Paule ROUSSELLE donne pouvoir à Monique EVRARD, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Nicolas SIEGLER donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Aude VAN CAUWENBERGE donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY.

Absent(e)(s) : Bernard BAUDOUX, Frédéric DELANNOY, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Stéphane DIEUSAERT, Mickaël HIRAUX, Valérie LETARD, Eric RENAUD.

OBJET : Subvention à la Ville de Maubeuge pour l'organisation de la Kermesse de la Bière 2023

Vu le rapport DIRCOM/2023/483

Vu l'avis en date du 11 décembre 2023 de la Commission Education, culture, sport, tourisme, vie associative

DECIDE à l'unanimité:

- d'attribuer une subvention d'un montant de 20 000 € à la Ville de Maubeuge pour l'organisation de la Kermesse de la Bière du 26 au 29 octobre 2023.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 13.

Monsieur LEBLANC est Adjoint au Maire de Maubeuge. En raison de cette fonction, il ne peut ni prendre part au délibéré et à la prise de décision ni être compté dans le quorum. Il n'assiste pas à cette partie de la réunion.

56 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 15 pouvoirs.

Madame DECODTS, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

Décision acquise par assentiment de l'assemblée.

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques
et de l'Achat Public,

Claude LEMOINE

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 18 décembre 2023

OBJET : Subvention à la Ville de Maubeuge pour l'organisation de la Kermesse de la Bière 2023

La Kermesse de la Bière (KBM), grande tradition maubeugeoise, est née en 1962 après la sortie du disque de Pierre Perrin « Un clair de lune à Maubeuge ». Devenu l'un des événements les plus importants du genre en France, elle a vu passer jusqu'à 200 000 visiteurs avant l'année de son arrêt en 1986.

La KBM a fait son retour en 2017. Depuis, un public nombreux assiste à ce rendez-vous annuel incontournable, grâce à la présence de célèbres artistes nationaux et internationaux qui viennent s'y produire.

L'édition 2023 valorisera la filière et le patrimoine brassicole de l'Avesnois en recourant à des brasseries et micro-brasseries locales. Elle contribue en ce sens à développer un patrimoine brassicole que le Département promeut et accompagne avec une visée touristique.

La Kermesse de la Bière est un évènement dont l'histoire et la notoriété contribuent activement au rayonnement et à l'attractivité du Nord et de la Sambre-Avesnois.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 20 000 € à la Ville de Maubeuge pour l'organisation de la Kermesse de la Bière du 26 au 29 octobre 2023.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
32002OP001	32002E03	20000		20 000 €

Sébastien SEGUIN
Vice-Président